

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 30 Juin 2022

Date de convocation : 23 juin 2022

Aujourd'hui trente juin deux mille vingt deux

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle des Fêtes, Rue Saint Martin à Subles, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – M. David LEMARESQUIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Aurélien MARIE – M. Dario PIZZUTO – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Christophe POITEVIN (**Agy**) donne pouvoir à Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**) – Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Sylvie CAYREL (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – M. Philippe LAULHÉ (**Bayeux**) donne pouvoir à M. David LEMARESQUIER (**Bayeux**) – Mme Monique PERIAUX (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Françoise JEAN-PIERRE (**Bayeux**) – M. Eric PIOGER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Agnès VALETTE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Béatrice CHATEL (**Bayeux**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) donne pouvoir à M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) donne pouvoir à M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) donne pouvoir à M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) donne pouvoir à Mme Nelly RAFFIN (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) donne pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**).

Absents excusés : Mme Isa BOUDARD (**Bayeux**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**).

Absents excusés remplacés: M. Marcel BASTIDE remplacé par M. Philippe EDET (**Arromanches-les-Bains**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**).

Absents : M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) – Mme Agnès FURON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Daniel CATTELLAIN (**Tracy-sur-Mer**).

Secrétaire de séance : M. Fernand PORET
Secrétaire auxiliaire : M. Erwan GOUEDARD

Le compte rendu du conseil du 12 mai 2022 a été adopté.

N° 01

OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Adoption de nouveaux tarifs boutique au 1^{er} septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les nouveaux tarifs tels que présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 02

OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Centre de formation BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les tarifs tels que présentés dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention jointe en annexe.

N° 03

OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Lancement de l'Activité Physique Adaptée et mise en place de la convention avec le réseau IMAPAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention avec le réseau IMAPAC, jointe en annexe ;
- **D'approuver** le nouveau tarif tel que présenté dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 04

OBJET : Administration Générale – Rapport d'activité 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le rapport d'activité et de mutualisation en annexe, comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 05

OBJET : Administration Générale – Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Calvados – Subvention 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 2 000 € au CDAD du Calvados pour l'année 2022 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 06

OBJET : Administration Générale – Retour au fonctionnement de droit commun des conseils communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la possibilité de délocaliser les réunions de Conseil comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 07

OBJET : Marchés Publics – Groupement de commandes pour la prestation de mise en page du magazine municipal et son supplément et du magazine intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. Jérôme BERGER s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la prestation de mise en page du magazine municipal et son supplément & du magazine intercommunal ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 08

OBJET : Marchés Publics – Groupement de commandes pour la prestation d'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté d'accès à l'emploi au moyen de prestations diverses d'entretien et de préservation : espaces verts, itinéraires de randonnées, bâtiments...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. Jérôme BERGER s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la prestation d'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté d'accès à l'emploi au moyen de prestations diverses d'entretien et de préservation : espaces verts, itinéraires de randonnées, bâtiments...;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 09

OBJET : Marchés Publics – Assainissement – Convention de mandat pour l'établissement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et du zonage des eaux pluviales des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (M. Gilbert MICHEL ayant voté contre), **décide** :

- **D'approuver** la convention de mandat ci-jointe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 10

OBJET : Eau Potable – Assainissement – Défense Incendie – Rétrocession à Bayeux Intercom d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement concernant le lotissement « Square Erik Satie – Square Boieldieu – Square Robert Planquette – Square Auber – Rue Arthur Honegger » à Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la rétrocession des ouvrages d'assainissement, d'eau potable et de défense incendie du lotissement « Square Erik Satie – Square Boieldieu – Square Robert Planquette – Square Auber – Rue Arthur Honegger » dans le patrimoine de la commune de Bayeux conformément aux dispositions figurant dans le corps de la délibération puis la mise à disposition desdits ouvrages à Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le procès-verbal de transfert.

N° 11

OBJET : Assainissement – Convention de rejet d'effluents industriels avec la société CSBT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention de rejet des effluents industriels avec la société CSBT ;
- **D'autoriser** le Président à délivrer l'arrêté d'autorisation de déversement pour la société CSBT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 12

OBJET : Assainissement – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement » pour la commune de Saint-Côme-de-Fresné – Année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service « Assainissement » pour la commune de Saint-Côme-de-Fresné – Année 2021 ;
- **De transmettre** à chaque Maire des communes membres un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service de l'eau pour qu'il en soit donné connaissance aux conseillers municipaux ;
- **De transmettre** au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement, par voie électronique un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service de l'eau
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 13

OBJET : Développement Economique – Vente de la parcelle cadastrée ZE n° 154p sur la ZAC DES LONGCHAMPS 2 au profit de la SCI BERTHELOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession de la parcelle cadastrée ZE n° 154p d'une superficie d'environ 2 251 m² (sous réserve DA) située sur la ZAC DES LONGCHAMPS 2 au profit de la SCI BERTHELOT, ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20%.

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

N° 14

OBJET : Développement Economique – VITAMINES – Adoption de la grille Tarifaire 2022 – Espace Vitamines de Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'actualisation des tarifs de mise à disposition de l'espace VITAMINES pour l'année 2022 ;
- **De dire** que ces tarifs seront appliqués à la VSR (Vérification de Service Régulier) au sens du CCAG TIC, soit juste après la décision d'aptitude prise par le pouvoir adjudicateur ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 15

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Actualisation du contrat de territoire régional 2017-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'actualisation de la convention partenariale d'engagement du contrat de territoire régional entre Bayeux Intercom et la Région Normandie ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération,

N° 16

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Justification de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU pour implantation d'un commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. Dario PIZZUTO s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** le reclassement de la zone 2AU située sur la commune de Saint Vigor le Grand, en zone UEc, pour l'accueil d'une activité économique ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 17

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Retrait de Bayeux Intercom du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole au 31 décembre 2022 et intention d'adhérer au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (M. Jérôme BERGER ayant voté contre, MM Sébastien BERARD et Benoît DEMOULINS s'étant abstenus), **décide** :

- **D'acter** le retrait de la Communauté de communes Bayeux Intercom du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole qui prendra effet au 31 décembre 2022 ;
- **D'émettre** un avis favorable au principe de création d'un Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand et d'adhésion de la Communauté de communes de Bayeux Intercom ;
- **D'approuver** le projet de statuts du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **De solliciter** Monsieur le Préfet du Calvados pour l'arrêté de création du Pôle métropolitain ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 18

OBJET : Mobilité – Convention avec le syndicat mixte ATOUMOD relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée « connexités » pour les usagers du réseau urbain de Bayeux, du réseau Nomad en Normandie et des autres réseaux partenaires Atoumod.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention avec le syndicat mixte ATOUMOD, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 19

OBJET : Mobilité – Conditions d'éligibilité à la carte scolaire ByBus : suppression du critère de distance entre le domicile et l'établissement scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** la suppression du critère de distance entre le domicile et l'établissement scolaire ;

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 20

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 21

OBJET : Ressources Humaines – Emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de postes telles que définies dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats.

N° 22

OBJET : Ressources Humaines – Plan de formation 2022 – journées « INTRA ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le plan de formation-journées « INTRA » tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats.

N° 23

OBJET : Finances – Décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits de fonctionnement et investissement sur les budgets principal et annexes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 24

OBJET : Finances – Attribution de compensation – Bayeux / Monceaux-en-Bessin / Saint-Loup-Hors / Saint-Martin-des-Entrées / Saint-Vigor-le-Grand / Vaucelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (M. Jérôme BERGER ayant voté contre), **décide** :

- **D'approuver** le montant des attributions de compensation, sur la base du rapport de la CLECT et des délibérations des communes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 25

OBJET : Médiathèque Intercommunale – Projet d'établissement 2022/2026 de la médiathèque Les 7 lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes du projet d'établissement pour la période 2022/2026 joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 1^{er} juillet 2022

Par délégation,
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET